

Arrêté préfectoral modificatif
portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité
des listes électorales dans chaque commune du département de l'Ain

La préfète
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU l'arrêté préfectoral modificatif du 4 novembre 2025 portant nomination des membres
des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans chaque
commune du département de l'Ain ;

VU la vacance de siège intervenue au sein des commissions de contrôle à la suite du décès
d'un membre ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier la composition de la commission de contrôle des
listes électorales de la commune d'Izernore ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Ain ;

- A R R Ê T E -

Article 1^{er} : Les annexes de l'arrêté du 4 novembre 2025 portant nomination des membres des
commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans chaque
commune du département de l'Ain sont remplacées par les tableaux joints au présent arrêté.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture, les maires des communes concernées sont
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au
recueil des actes administratifs.

Fait à Bourg-en-Bresse, le **24 NOV. 2025**

La préfète

Pour la Préfète,
La sous-préfète, secrétaire générale

Virginie GUERIN-ROBINET